

**Délibération N°15**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Vingt-Sept Septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est  
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance  
ordinaire publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.  
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Suite à l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire et  
la Conférence des Maires le 13 Septembre dernier, Monsieur le  
Président sollicite l'assemblée pour étudier un partenariat avec la  
coopérative d'activités CAE ÉCLOS'IONS.

Monsieur le Président rappelle ce qu'est une coopérative.

Elle accompagne les porteurs de projets durant 1 à 3 années  
en contrat CAP ; cela permet de développer leur projet professionnel  
et de le tester.

Si le test est concluant, ils sont accompagnés dans la  
création de leur entreprise, ou bien ils deviennent entrepreneurs  
salariés.

La nouvelle CAE ÉCLOS'IONS serait implantée au télécentre.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président sollicite  
l'avis du Conseil sur le soutien que la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE » peut apporter à la création de cette  
entreprise sur le territoire de LAPALISSE.

Il est important que cette entreprise soit soutenue par les élus  
pour pouvoir rayonner sur le territoire et accueillir de nouveaux  
entrepreneurs.

Monsieur le Président propose une participation au capital  
ainsi que la mise à disposition d'un bureau et d'une salle de réunion  
autant que de besoins.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

**OBJET :**  
**CAE ECLOS'IONS.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'établir un partenariat avec la coopérative d'activités CAE ÉCLOS'IONS qui va se créer à LAPALISSE en participant au Capital pour un montant de 1 500 € et en mettant à disposition un bureau et la salle de réunions au TELECENTRE autant que nécessaire.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 21 OCT. 2022  
Publié ou Notifié  
le : 28 SEP. 2022  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"